

# Conditions du concours

## "Gagnez le voyage de vos rêves"

### **Article 1: organisation**

TUI Airlines Belgium S.A., société anonyme, dont le siège social est établi à Luchthaven Brussel Nationaal 40/1, 1930 Zaventem, Belgique (ci-après dénommée "l'organisateur"), organise un concours (ci-après dénommé "le concours") qui débute le 25 décembre 2023 et se termine le 14 janvier 2024 à 23h59.

### **Article 2: généralités**

Le concours est régi uniquement par le présent règlement. En prenant part au concours, le participant accepte le contenu et toutes les clauses dudit règlement, ainsi que toutes les décisions que pourrait prendre l'organisateur afin de garantir le bon déroulement de l'action. À l'exception de la participation et de l'annonce du gagnant, il n'y aura aucune communication sur le concours, ni par courrier, ni par téléphone.

### **Article 3: déroulement du concours**

La participation au concours se déroule comme suit:

1. Complétez vos données personnelles et répondez aux questions en ligne sur: <https://www.tuifly.be/fr/gagnez>.
2. Répondez à la question subsidiaire.

### **Article 4: conditions de participation**

La participation au concours est exclusivement ouverte à:

- Toute personne physique ayant atteint l'âge minimum de 18 ans, dont la résidence fixe est établie en Belgique, et ce, à l'exception des membres du personnel de TUI Belgium S.A., de TUI Airlines Belgium S.A. et des membres de leur famille.
- Une seule personne par domicile peut participer.
- Une seule participation par compte de messagerie et/ou de réseaux sociaux est autorisée.

### **Article 5: détermination du gagnant**

Le gagnant (ci-après dénommé "le gagnant") est le participant répondant aux conditions de participation qui aura répondu à la/aux question(s) du concours et qui aura donné une réponse correcte à la/aux question(s) subsidiaire(s). Si aucun participant ne répond correctement à la/aux question(s) subsidiaire(s), le gagnant du concours est le participant dont la réponse à la/aux question(s) subsidiaire(s) se rapprochera le plus de la réponse correcte. Si deux participants ont donné la bonne réponse ou la réponse la plus correcte à la/aux question(s) subsidiaire(s), le seul vainqueur sera celui qui aura répondu en premier.

L'organisateur révélera le nom du gagnant dans les deux semaines qui suivent la fin du concours. Le gagnant recevra un message privé par e-mail, auquel il devra répondre dans les trois jours.

Pour des raisons de confidentialité, le nom du gagnant ne sera pas communiqué au public ni aux autres participants.

## **Article 6: prix**

Le premier prix qui sera remis à la fin du concours est le suivant.

Le gagnant remportera un ensemble de 10 bons de valeur TUI fly de 100 €, pour un total de 1000 €, valables pour toute l'offre de TUI fly ([www.tuifly.be](http://www.tuifly.be))

Tous les prix sont nominatifs et ne peuvent être transmis à un tiers. Les prix ne peuvent pas être échangés en espèces.

Si le gagnant ne peut ou ne souhaite pas utiliser le prix, le droit au prix est annulé. TUI n'est pas obligée d'attribuer le prix à un autre participant.

Si le prix se compose d'un ou plusieurs vols, les conditions suivantes s'appliquent.

- Toutes les conditions de transport de TUI Airlines Belgium S.A. s'appliquent aux réservations effectuées.
- Si les vols (concernés par l'utilisation du prix gagné) ont une valeur supérieure au prix gagné (frais de réservation inclus) au moment de la réservation, le gagnant doit payer la différence.
- Si les vols (concernés par l'utilisation du prix gagné) ont une valeur inférieure au prix gagné (frais de réservation inclus) au moment de la réservation, la différence revient à l'organisateur.
- Le prix peut être perçu au moyen d'une réservation, à condition que le vol soit ouvert à la réservation et disponible dans les systèmes et dans l'offre de l'organisateur.

## **Article 7: responsabilité**

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler le règlement, le concours et/ou son déroulement s'il en donne la raison. En outre, il se réserve le droit de prolonger la période du concours ou de postposer n'importe quelle date annoncée.

Enfin, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier et d'exclure du concours les participants qui ne respectent pas le règlement du concours, les participants dont la participation se révèle frauduleuse et/ou les participants dont la participation peut être considérée comme immorale, obscène, blasphématoire ou en contradiction avec l'image et la campagne de TUI.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects encourus à la suite de la participation au concours, à la suite d'une cessation, d'une interruption, d'une annulation ou d'une modification du concours, ni à la suite de l'exclusion de participants.

Pendant la période du concours, l'organisateur peut faire la promotion du concours dans les médias (sociaux), comme Facebook, Instagram et TikTok. Les conditions générales des réseaux sociaux cités ainsi que d'autres réseaux sociaux s'appliquent. L'organisateur n'est pas responsable de ces conditions générales, ni des dommages éventuels résultant de l'application de ces conditions générales.

## **Article 8: litiges**

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement, ainsi que de toutes les décisions que l'organisateur devrait prendre. En cas d'irrégularités, comme des erreurs de TUI Airlines Belgium S.A., celle-ci décide de façon autonome de la manière de corriger et de traiter cette erreur. Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie ou d'une autre nature ne pourront être invoquées pour légitimer toute indemnisation ou obligation que ce soit de la part de l'organisateur. Tout contentieux relatif au concours sera tranché de manière obligatoire et définitive par TUI Airlines Belgium S.A., sans aucune possibilité de recours, d'appel ou de révision. Le concours et le règlement du concours sont soumis au droit belge.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions du concours sont nulles ou invalides, cela n'affectera pas la validité du concours ou des autres dispositions du règlement.

## **Article 9: protection de la vie privée**

Les données personnelles des gagnants sont traitées conformément aux lois d'application concernant le respect de la vie privée. Les participants au concours acceptent la déclaration de confidentialité de l'organisateur telle qu'exposée sur <https://www.tuifly.be/fr/avis-de-confidentialite>. Les participants ont donc toujours le droit de consulter leurs données, ainsi que de faire corriger les erreurs ou d'exiger la suppression de leurs données de la banque de données. Toute demande relative à la consultation, à la rectification ou à la suppression doit être adressée par écrit à TUI Airlines Belgium S.A., Luchthaven Brussel Nationaal 40/1, 1930 Zaventem, Belgique.

En participant au concours, le participant déclare être formellement d'accord que l'organisateur utilise des photos et d'autres données partagées par le participant à l'occasion des actions du concours (via les réseaux sociaux, en ce compris le fil d'actualité Facebook et les stories Instagram) à des fins de communication.

Les photos réalisées par l'organisateur durant le concours peuvent être utilisées par l'organisateur à des fins promotionnelles, en ligne ou d'une autre façon.

En acceptant ces conditions du concours, le participant autorise l'utilisation des photos précitées de lui-même, ainsi que des personnes mineures sous son autorité ou sa supervision qui sont visibles durant le concours et/ou la remise des prix.

Rédigé à Ostende le 15/12/2023.